

## **Procès-verbal de l'assemblée générale de la FNSBPHU**

Date : mardi 16 janvier 2024 à 15H30

Lieu : Villa M, boulevard Pasteur, Paris 15<sup>ème</sup>

### Membres participants :

- En présentiel : Bruno Baudin, Pascale Ghillani, Jean-Gérard Gobert, Marie-Josèphe Cals, Hélène Mammeri, Anne Vassault, Guillaume Lefèvre, Lucile Musset
- Membres du bureau excusés : Jean-Pierre Garnier
- En visioconférence : David Cheillan

Procurations reçues : Thierry Dupré, Rémy Couderc, Michel Arock, Régine Cartier, Patrice Faure, Véronique Raverot, Dominique Bonnefont-Rousselot, Alain Stépanian, Nadège Bourgeois-Nicolaos

### Présentation de la Villa M et du Groupe Pasteur Mutualité (par Mme Margot Ortenzio, attachée commerciale GPM) :

- présentation de Facivi, une conciergerie proposée par GPM pour faciliter la vie des professionnels de santé (gardes d'enfants, services vacances, lunettes, places de cinéma, etc.) : abonnement de 18 Euros par mois pour accéder à cette plateforme ;
- présentation du programme M : dispositif d'écoute de soignants en souffrance ;
- présentation d'Eduprat, qui propose des formations (dont des DPC) sous différents formats (présentiel, en ligne, en e-learning) ;
- histoire de la Villa M, espace hybride conçu par le GPM, lieu hybride pour la formation, le co-working, la prévention et la détente des professionnels de santé et des visiteurs ;
- élaboration par GPM du guide des PH, consultable en ligne ;
- rappel sur l'intérêt de souscrire une prévoyance pour les PH.

### Rappel de la composition du bureau de la FNSBPHU :

Président : Bruno Baudin

Trésorière : Pascale Ghillani-Dalbin

Secrétaire générale : Hélène Mammeri Trésorier-adjoint : Guillaume Lefèvre

Secrétaire-adjoint : Thierry Dupré

Chargé de mission LBMR : David Cheillan

Chargés de mission EBMD/Qualité/Normes : Louis Lacaille, Anne Vassault

Chargé de mission HU et internat : Virginie Siguret

Président d'honneur : Jean-Gérard Gobert

Membres d'honneur : Marie-Josèphe Cals, Jean-Pierre Garnier

### Ordre du jour :

- 1- Rapport moral FNSBPHU 2023 : Bruno
- 2- Rapport financier FNSPBHU 2023 : Pascale
- 3- Création d'un site internet : David, Bruno, Hélène
- 4- Les élections syndicales en juin 2024 : Bruno
- 5- Questions diverses

## 1- Rapport moral FNSBPHU 2023

2.1 Nombre des adhérents de la FNSBPHU : 47 adhérents en 2023 (dont 72% de Parisiens et 13% de Lyonnais), avec une relance en juillet.

Un appel à adhésion sera diffusé d'ici quelques semaines. La cotisation ne changera pas en 2024 : 30 Euros, quel que soit le statut.

2.2 Réunions de la FNSBPHU en 2023 : cinq réunions du bureau en présentiel et en visio se sont tenues dans la salle de réunion de la biochimie de Trousseau. Le second Colloque de Biologie Médicale de la FNSBPHU a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Un partenariat avec le Groupe Pasteur Mutualité (GPM) a été maintenu en 2023: l'apport financier de ce partenaire s'élève à 10 000 Euros par an.

2.3 Le congrès des internes CoBioMe, organisé par le SIPHIF, qui n'a pas eu lieu en 2023, sera renouvelé en mai ou en juin 2024. Le thème n'est pas encore défini. Bruno Baudin représentera les biochimistes dans le conseil scientifique. La participation financière de la FNSBPHU s'élèvera à 400 Euros, sous la forme du *Prix de la FNSBPHU*. Un avis sera envoyé aux internes pour concourir en envoyant leurs abstracts en vue d'une communication longue ou d'une communication courte, au choix du jury.

2.4 Congrès en Biologie Médicale en 2023 : WorldLab - EuromedLab à Rome du 21 au 25 mai, 17èmes rencontres CSH à Troyes du 19 au 22 septembre, avec la session biologie « Hépto-gastro-entérologie », organisée par la FNSBPHU, 6èmes JFBM à Antibes du 11 au 13 octobre, 66èmes JIB à Paris les 17 et 18 novembre. Tous ces congrès seront reportés en 2024 ou 2025 : Euromedlab à Bruxelles en 2025 et, en 2024, CSH à Montpellier, JFBM à Troyes, JIB à Paris.

2.5 Commissions et conseils :

2.5.1 **CNBM (Commission Nationale de Biologie Médicale)**, dont le président est Jean-Louis Guéant : ses réunions se sont tenues exclusivement en visioconférence, à deux reprises, l'une au printemps et l'autre en automne.

- Demandes d'autorisation d'exercice des fonctions de biologiste médical pour directeurs de centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles : 6 avis favorables ;
- Demandes d'autorisation d'exercice des fonctions de biologiste médical dans un domaine de spécialisation (L. 6231-2-1, qui concerne surtout les DES de génétique : 6 avis favorables, 1 sous réserve et 1 défavorable) (L. 6231-2, qui concerne les non médecins, non pharmaciens : 2 avis favorables et 3 défavorables) ;
- Discussion sur le rôle des ingénieurs dans la réalisation des examens de biologie médicale : besoins importants sur les plateformes génomiques car manque crucial d'interpréteurs, réflexion en cours sur les pratiques avancées, ne pas remettre en cause le diplôme de biologiste médical qui garde la responsabilité médicale mais envisager une profession intermédiaire ? Certains biologistes médicaux souhaiteraient que les ingénieurs signent les résultats, les ingénieurs souhaiteraient que leurs rémunérations soient augmentées. Pour remarque, certains scientifiques non médecins

- non pharmaciens sont nommés sur des postes hospitalo-universitaires, notamment en médecine ;
- Arrêté sur les TROD grippe, COVID-19, bronchiolite (ouverts aux pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes puis aux biologistes médicaux).

**2.5.2 CSN (Commission Statutaire Nationale) de Biologie** (arrêté du 12/09/2019) : nos représentants sont, pour les PH, Guillaume Lefèvre (titulaire) et Louis Lacaille (suppléant) et, pour les HU, Bruno Baudin (titulaire) et Katell Peoc'h et Antoine Pilon (suppléants). Ils ont été sollicités en 2023 sur deux sujets :

\* Maintien en recherche d'affectation : 2 avis favorables (cas complexes) ;

\* Validation de la période probatoire d'un PH : avis favorable.

La CSN n'a qu'un avis consultatif. Pour les cas de harcèlements, par exemple, les avis peuvent diverger entre le chef de service, la CME, les autres médecins : un rapporteur désigné parmi les membres de la CSN donne alors une orientation mais c'est le CNG qui prend la décision finale.

**2.5.3 CSPM (Conseil Supérieur des Personnels Médicaux, Odontologiques et Pharmaceutiques)** (arrêté du 20/09/2018) : Bruno Baudin a été élu suppléant dans le collège 1 (hospitalo-universitaire). Il existe aussi un collège 2 pour les PH et un collège 3 pour les attachés. Les sujets qui ont été débattus sont :

- Le projet de décret relatif au report des élections au CSPM, pour que l'ensemble des élections (CSN, CD) soient programmées en juin 2024 et suivent ensuite le même schéma ;
- Le projet de décret modifiant la composition des CRP (Commissions Régionales Prioritaires) de Guyane et Mayotte ;
- Projet de décret relatif à la consultation par les établissements publics de santé des données issues de la déclaration à l'embauche prévue par l'article L.1221-10 du code du travail (avis favorable de la CNIL) ;
- Projet de décret définissant les conditions d'exonération partielle ou totale de l'obligation de certification périodique pour les professionnels de santé en exercice, les conditions de détermination, de réalisation et de prise en compte des actions du programme a minima ainsi que les règles de computation pour y répondre au cours de la période de six ans (doit faire suite aux travaux du CNP de BM présentés au colloque de la FNSBPHU et aux JIB par Isabelle Aimone-Gastin) ;
- Groupes de travail et informations : mobilité pour PU-PH, maintien des PADHUE au 30 avril 2023, EVC 2021 restent en poste, soutien aux PADHUE : grève ! Treize postes de médecins biologistes et trois postes de pharmaciens biologistes étaient ouverts aux EVC 2023. En 2024, des discussions auprès du ministère avec la CMH sont en cours pour que les PADHUE qui promettent de repasser les EVC restent en poste. La FNSBPHU leur apporte tout son soutien.

**2.5.4 CHAB (Commission de Hiérarchisation des Actes de Biologie médicale)** Bruno Baudin représente les biologistes hospitaliers. Modifications de la NABM :

- Restriction de prescription : hormones thyroïdiennes, groupes sanguins ;

- Nouvelles cotes : mycoplasmes B40, amplification Chlamydia/Neisseria B85, ECBU B60, microbiologie sécrétions vaginales B140 ou homme B120, produit d'origine pelvienne par cœlioscopie B220, examen du sperme B90 ;
- Nouveaux actes : METAGlut1 (déficit en Glut-1) B1117, calprotectine fécale B130 (RIHN!).

## 2.6 Revendications avec la CMH et Alliance:

-Pour les praticiens hospitaliers : restent des promesses non tenues (négociations F. Braun puis A. Rousseau puis Catherine Vautrin)

\* révision de la grille des PH en milieu de carrière

\* création d'une 5e plage horaire : 18h-21h30

Remarque : revalorisation des gardes pérennisée

- Pour les HU : du nouveau !

\* abondement de plans épargne - retraite porté à 12% des émoluments hospitaliers

\*cotisation à l'IRCANTEC et pas au régime général : dès janvier 2024? volontaire? abondement abandonné? Grève annoncée : 18 janvier 2024 (la date exacte sera décidée le 15 janvier si elle est maintenue)

\*Nouvelles primes : PESR (Prime d'Enseignement Supérieur et de Recherche) 2022-2023, mais au bon vouloir du chef d'établissement (1/3, 2/3 ou tout). Un dossier est à présenter chaque année.

**Suite au rapport moral : Quitus accordé au président.**

## **2- Rapport financier FNSBPHU 2023**

- Rapport financier de la FNSPBHU :

**Bilan 2023** : +65 029,90 €

Les recettes sont composées des cotisations des adhérents de la FNSBPHU (1260€), de la subvention du Groupe Pasteur Mutualité (GPM) (10 000 €), et des intérêts 2023 (1074€).

**Total des recettes : 12 334€.**

Les dépenses sont composées de la cotisation pour la Coordination Médicale Hospitalière (CMH) (850 €), de la cotisation AFNOR 2022 (2 724,00€), de la création du site internet (1 959,40 €), des frais dépensés par les membres de la fédération (déplacements, hébergements, etc.) à l'occasion du congrès CSH de Troyes (3 761€), du colloque 2023 (2 507,55 €), d'un abonnement (438,70 €), des dépenses diverses (330 €), et des frais bancaires (15,89 €). **Total des dépenses : 12 587€.**

- Cotisation annuelle à la FNSBPHU à 30 € (tarif unique) pour 2023.

- Adhésion en direct sur le site HelloAsso.

**Suite aux rapports financiers : Quitus accordé à la trésorière.**

### 3- Création d'un site internet (David Cheillan, Bruno Baudin, Hélène Mammeri)

Un site internet (<http://fnsbphu.fr>) a été créé en collaboration avec M. Abel Poucet, concepteur de site et designer et le logo de la FNSBPHU a été modifié pour mieux s'intégrer à ce nouveau site :



Le site est en cours de finalisation (paramétrage en cours) par M. Abel Poucet et par les deux webmasters, David Cheillan et Hélène Mammeri.

Les différentes rubriques du site, qui sera accessible à tous, adhérents et non-adhérents, seront prochainement complétées. Voici ces rubriques :

- Page d'accueil,
- Présentation du syndicat,
- Evènements et les nouveautés, en prévoyant l'envoi d'un mail lors du dépôt d'une nouveauté sur le site,
- Annonces de poste, avec menus déroulant pour les retrouver par régions et spécialités,
- Lien vers le site HelloAsso pour les adhésions en ligne

#### **4- Préparation des élections de juin 2024**

Les membres actuels se positionnent pour se représenter ou non en 2024 :

***Commission Statutaire nationale (CSN) :***

- Collège 1 (HU) :

Titulaire : Bruno Baudin (NON)

Suppléants : Katell Peoc'h (OUI suppléante) Antoine Pilon (OUI suppléant)

Il faudra peut-être faire appel à des candidats issus de la CMH.

- Collège 2 (PH) :

Titulaire : Guillaume Lefèvre (NON)

Suppléant : Louis Lacaille (OUI titulaire)

Hélène Mammeri suppléante (OUI suppléante)

***Conseil de Discipline (CD) :***

Titulaire : Louis Lacaille (OUI titulaire) Suppléante : Hélène Mammeri (OUI suppléante)

***Conseil National Professionnel de Biologie Médicale (CNP-BM) :***

**Assemblée générale (AG) :** 2 titulaires/2 suppléants

Proposition : Jean-Gérard Gobert (T) / Hélène Mammeri (S) + Thierry Dupré (T) / Pascale Ghillani-Dalbin (S)

**Conseil d'Administration (CA) :** 1 titulaire/1 suppléant

Proposition : Jean-Gérard Gobert (T) / Hélène Mammeri (S)

***Commission Nationale de Biologie Médicale (CNBM) :***

Bruno Baudin représente la FNSBPHU mais ne se représentera pas : Pascale Ghillani ? David Cheillan ?

***Conseil Supérieur des Personnels Médicaux, Odontologiques et Pharmaceutiques des établissements publics de santé (CSPM) :***

Bruno Baudin est le représentant suppléant de la CMH mais ne se représentera pas.

Pr Bruno Baudin  
Président de la FNSBPHU

Dr Hélène Mammeri  
Secrétaire générale de la FNSBPHU